

COMMUNE DE PITRES



Vendredi 7 octobre 2016

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize et le vendredi 7 octobre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CARRÉ, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoint, Michel MAILLE, Evelyne CLASTERE, Gianni LEFEBVRE, Véronique GAVELLE, Yannick DEBIN, Nicolas ROGER, Mickael VIGOR, Mélissa LORIAUX, Florence LAMBERT, Marie DUMON, René DREAN et Nadège LEVÉE.

Absents excusés représentés : Dominique CAILLE par Véronique GAVELLE, Céline DEBUIGNY par Chantale PICARD et Jérôme RAVIN par Florence LAMBERT.

Absente excusée : Stéphanie HOUDMON.

Secrétaire : Christophe PETIT

Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de la réunion 13 juillet 2016 :

Il n'y a aucune observation. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
73925	FPIC	1 678.00	
7325	FPIC		1 678.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 678.00	1 678.00

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité approuve les crédits supplémentaires indiqués ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - VIREMENTS DE CREDITS DECISION MODIFICATIVE N° 4

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
60632	Fournitures de petit équipement	+ 2 000.00	
615228	Entretien de bâtiments publics	+ 2 000.00	
61558	Entretien de matériel	+ 2 000.00	
022	Dépenses imprévues		- 6 000.00
TOTAL DES VIREMENTS DE CREDITS		+ 6 000.00	- 6 000.00

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

CREATION D'UN POSTE DE TROISIEME ADJOINT AU MAIRE

Lors de la précédente réunion, le conseil municipal avait refusé avec 9 voix contre et 8 voix pour la création d'un poste de troisième adjoint.

Monsieur le maire indique à nouveau qu'il serait nécessaire de créer un poste de troisième adjoint pour le seconder lui et les deux adjoints actuellement élus. Il tient à rappeler qu'il est de plus en plus sollicité pour participer à des réunions à la CASE ou à l'extérieur. Il fait remarquer que le coût pour la commune pour indemniser un nouvel adjoint équivaut à la différence entre l'indemnité de maire qu'il devrait percevoir (43 % de l'indice 1015) et celle qu'il a décidé de percevoir (40 % de l'indice 1015).

Après débat, Monsieur DREAN demande que le vote ait lieu à bulletin secret. La majorité du conseil municipal, avec 10 voix contre et 8 voix pour, refuse à nouveau cette création.

L'assemblée décide que cette création pourra être étudiée l'année prochaine lors du vote du prochain budget.

CAMPAGNE « COMMUNES DE FRANCE POUR LA LANGUE FRANCAISE »

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal d'un mail reçu de l'association 'A.L.F. « Avenir de la Langue Française ».

Cette association demande au conseil municipal de lui apporter son soutien en affirmant son attachement au français et son refus de le voir remplacé par une autre langue.

Madame LAMBERT dit que la défense de la langue française est une bonne chose mais déplore le manque d'informations sur l'origine de cette association. Elle se méfie de l'intégrisme dans ce domaine aussi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (11 voix pour et 07 abstentions) d'apporter son soutien à l'association A.L.F.

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT : VŒU ET ARRETES

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal d'un mail reçu de l'association « Agir pour l'Environnement et l'Union Nationale de l'Apiculture Française » :

« Les parlementaires viennent d'adopter le principe d'une interdiction totale des insecticides néonicotinoïdes d'ici au 1er janvier 2020. Chaque année, ce sont près de 300 000 colonies d'abeilles qui sont terrassées. Entre 2013 et 2014, nous avons constaté une augmentation de la vente de ces insecticides tueurs d'abeilles de 31% !

Afin d'anticiper la date de cette interdiction, Agir pour l'Environnement et l'Union Nationale de l'Apiculture Française ont rédigé un projet de vœu et deux arrêtés types que vous avez tout loisir d'adopter et/ou de soumettre à votre conseil municipal.

- Le vœu consiste à envoyer un signal politique à l'Etat concernant l'intérêt que porte la commune à la protection des insectes pollinisateurs. Comme les autres textes, il peut être adopté par des communes de tailles très différentes.

- Le premier arrêté), qui peut être adopté indépendamment, apporte un minimum de transparence en créant un registre municipal où seront indiqués les dates, lieux et types de produits utilisés et instaure des distances à respecter vis-à-vis des sites accueillant des personnes vulnérables.

- Un second arrêté plus ambitieux interdit dans un rayon de trois kilomètres autour des ruches l'utilisation des insecticides tueurs d'abeilles.

Les deux arrêtés représentent un acte politique fort mais ils sont plus risqués juridiquement et le préfet pourra en demander le retrait. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le vœu et les deux arrêtés.

CONTRIBUTION 2016 AU FONDS SOLIDARITE HABITAT

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande du Département de l'Eure pour contribuer au fonds solidarité habitat 2016.

Cette contribution s'élèverait à 978.40 € (soit 0.40 € par habitant).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, estime que le financement de ce fonds est de la compétence du Département et décide de ne pas contribuer au fonds solidarité habitat. De plus, l'état actuel de nos finances ne nous le permet pas.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CASE POUR L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR FINANCER LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'un fonds de concours a été attribué à la commune par la CASE pour financer les dépenses de fonctionnement pour les équipements communaux. Le fonds de concours accordé par la CASE est de 80 000,00 €.

Une convention fixant les conditions d'attribution et de règlement de ce fonds de concours doit être signée entre la CASE et la commune. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Monsieur le maire précise que cette recette est déjà prévue dans le Budget Primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE le fonds de concours de la CASE d'un montant de 80 000,00 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant à ce dossier

CASE : MODIFICATION DES STATUTS DE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal que les statuts de la CASE devront être mis en conformité avec la Loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017 et donne lecture d'un courrier du Président de l'Agglomération Seine-Eure pour les nouvelles compétences obligatoires, optionnelles et facultatives qui lui sont confiées.

Monsieur le maire donne des explications sur la Loi NOTRe en indiquant qu'elle a des incidences sur les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Il donne lecture des différentes compétences concernées. Aucun grand changement n'aura lieu car la CASE a déjà certaines compétences.

Madame LAMBERT fait remarquer que la compétence « enfance-jeunesse » apparaît dans le projet de délibération et que ça n'est pas logique. Le travail de commission n'est pas terminé à la CASE. La commission se réunit lundi prochain à Louviers et à Pîtres la commission Enfance se réunit pour la première fois à ce sujet mardi.

Au vu du manque d'informations et du fait qu'une commission « enfance-jeunesse » doit avoir lieu à la CASE le lundi 10 octobre, la décision concernant cette modification des statuts est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

ABANDON DE PARCELLE BOISSEL A COMMUNE

Monsieur le maire indique qu'il convient de régulariser un abandon de parcelle de Monsieur et Madame BOISSEL au profit de la commune pour permettre l'élargissement de la voirie rue de Rouen. Il s'agit de la parcelle cadastrée section C N° 2153 d'une surface de 23 m².

Il est convenu que la commune prend à sa charge les frais concernant cette cession et correspondant à la régularisation cadastrale.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité accepte cet abandon de parcelle à la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DIVERS

● Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une réunion à laquelle il a participé au sujet de l' « Agence France Locale ». C'est une banque qui propose des prêts ou des lignes de trésorerie aux collectivités. Toutefois, pour en bénéficier il faut être adhérent (pour la commune le montant de l'adhésion serait de 21 857 €) pour 10 ans minimum. Les conditions pour bénéficier d'un prêt sont plus souples que les autres banques. Madame LAMBERT dit qu'elle n'est pas favorable et se méfie de ce genre d'offre.

La commune n'envisage pas d'adhésion pour le moment. Nous attendons une réponse du Crédit Agricole sur notre demande de ligne de trésorerie pour les travaux des écoles.

● Monsieur le maire informe l'assemblée d'un projet de stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation de Rouen-Louviers-Austreberthe. Ce document est consultable en mairie et il invite les membres du conseil à venir le consulter.

● Monsieur le maire fait un point sur l'avancée du PLUi-H :

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) devient PLUi-H. En effet, l'élaboration du PLUi tient lieu aussi de Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le débat sur le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) aura lieu dans les communes aux conseils municipaux de début février 2017. Ce ne sera pas une délibération d'approbation du PADD mais une prise d'acte du débat. A la suite, 7 réunions publiques correspondant aux 7 zones du territoire de la CASE seront programmées.

Le zonage et le règlement des zones seront élaborés à partir de janvier 2018.

La CASE insiste sur le fait que le calendrier doit être respecté.

Un groupe de travail des référents PLUi a eu lieu le 29 septembre dernier et certains points ont déjà été évoqués et un PLUi tour a eu lieu afin d'évaluer le potentiel foncier des communes pour leur permettre de connaître leur territoire.

● Monsieur le maire indique que des réunions de pré-instruction ont eu lieu avec les futurs propriétaires de la Zone d'Activité « Les Fresneaux ». Les permis de construire ont été déposés pour les 2 médecins et pour le taxi. Les projets de locaux pour le kiné, les infirmières et MKA Construction ainsi que pour la réalisation de cases commerciales (7 en rez-de-chaussée dont 2 avec étage) ont été déposés. Un boucher et un boulanger sont intéressés pour s'y installer. Eco-système-bois doit aussi s'installer et créer 3 cases commerciales. Un garagiste est prévu également. Il ne reste pour le moment qu'une parcelle de 3 400 m². Madame LAMBERT et plusieurs conseillers trouvent que l'installation d'un boulanger est inutile et risque de mettre en péril celui qui s'est installé récemment. Monsieur le Maire est d'accord avec cette position mais nous ne sommes pas entièrement maîtres de la situation.

● Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un délai supplémentaire a été accordé pour l'obtention des subventions des travaux des écoles. En effet, les travaux doivent être réalisés pendant les vacances scolaires de la Toussaint, de Noël, de février et de Pâques.

● Monsieur le maire fait part du décès de Bernard COQUISART dont la maison se situe à proximité de l'école « blanche » et du restaurant scolaire. L'emplacement de la propriété présente un intérêt pour la commune. Dans un premier temps l'acquisition pourrait se faire par l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie). La commune disposerait ensuite d'un délai de 5 ans pour la racheter.

Un autre terrain à l'angle de la rue de la salle et de la rue Charles de Gaulle est à vendre. Son acquisition par la commune pourrait permettre de réaliser un parking supplémentaire pour l'église.

● Monsieur le maire a rencontré les responsables de Manoir Industries : La société va nous céder gratuitement le terrain de sport avec une bande supplémentaire de 9 mètres de large sur toute la longueur du crassier. Cette cession avait été convenue à l'époque de la construction du gymnase.

● Monsieur le maire fait part au conseil municipal de différents remerciements reçus en mairie :

☞ Les familles COLINET, CAILLE, DESHAYES et GUICHET pour le témoignage de la commune au décès d'un membre de leur famille ;

☞ Les associations : AGVP (Gymnastique Volontaire de Pîtres) ; ACASA (Association Commerciale et Artisanale Seine-Andelle) ; CFAIE (Centre de Formation des Apprentis de Val de Reuil) ; MFR (Maison Familiale et Rurale) de ROUTOT ; Loisirs Patch'Andelle et Fondation du Patrimoine pour la subvention versée par la commune.

TOUR DE TABLE

→ Madame Nadège LEVEE demande où en est la vente des terrains du lotissement des Aubépines. Monsieur le Maire répond que l'ancienne maison des jeunes a été rasée, ce qui va permettre la vente de 2 terrains supplémentaires. Une vente a été réalisée cette année et 4 compromis de vente sont signés dont un qui devrait aboutir avant la fin de l'année.

→ Monsieur René DREAN signale qu'une des pancartes de la passerelle « Claude Monet » est abimée. Monsieur le Maire répond que la CASE va s'en occuper lors de la réhabilitation de la passerelle.

→ Madame Florence LAMBERT indique que Mme LE GALLAIS, directrice de l'Espace des deux rives reprendra son travail le 30 octobre prochain.

Elle fait le point sur la rentrée scolaire : Il y a 321 élèves (113 en primaire, 196 en maternelle et 12 en classe ULIS). L'équipe éducative se compose d'un directeur et de quatorze enseignants.

Madame LAMBERT a assisté à l'assemblée générale de l'association « Les enfants d'abord ». Cette association a pour objectif de promouvoir des projets temps libres pour les parents et les enfants pendant les fins de semaines. Elle demande la possibilité pour cette association de faire des photocopies pour promouvoir ses activités. Monsieur le maire répond que les photocopies peuvent être faites en mairie gratuitement comme pour toutes les associations de la commune, si cela ne dépasse pas un nombre raisonnable de copies.

Florence LAMBERT demande où en est le « Plan Communal de Sauvegarde ». Monsieur le maire répond qu'il doit assister à une réunion à ce sujet prochainement à la sous-préfecture des Andelys. Madame LAMBERT insiste sur l'importance de réaliser ce Plan Communal de Sauvegarde pour réfléchir aux solutions à apporter en cas de problème grave. Elle est satisfaite que la démarche soit enfin enclenchée. Monsieur le maire rappelle qu'il attend les conclusions du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) de l'Andelle pour finaliser et mettre en œuvre le PCS.

→ Monsieur Gianni LEFEBVRE dit qu'il reste des places de disponibles à l'école de musique. Un enfant malade actuellement ne peut pas reprendre ses cours tout de suite mais sa place lui reste réservée.

→ Madame Evelyne CLASTERE signale à nouveau le problème sur le pignon de l'ancien cabinet du dentiste rue Bourgerue. Monsieur le maire répond qu'il a contacté Monsieur SCETBON pour lui signaler le danger.

→ Monsieur Michel MAILLE indique qu'on l'a interpellé sur le dépôt de ferraille en face de chez lui rue du Bosc. Il a contacté une association pour l'alerter sur le stockage de moteurs et carcasses de voitures. Monsieur le maire répond que ce problème n'est pas nouveau (environ 30 ans) et qu'il a déjà contacté le propriétaire à plusieurs reprises.

PAROLE AU PUBLIC

→ Monsieur TROCHET déplore l'augmentation de ses impôts locaux de 30 € cette année alors que ses revenus n'augmentent pas. Il fait remarquer que les bases d'imposition augmentent et regrette l'augmentation de la part communale. Monsieur le maire répond que l'augmentation des taux des taxes communales est de 1 % et qu'elle correspond à l'augmentation du coût de la vie d'après l'INSEE. Il demande des informations sur l'implantation d'un nouveau boulanger dans la zone d'activités. Monsieur le maire lui répond.

Fin de la séance à 23 heures 21.